



**Objet : mise en œuvre de l’alternance pour les étudiants en master MEEF (ou AED pré-pro) dans notre département.**

Monsieur le Directeur Académique des Services de l’Education Nationale,

Certaines des dispositions relatives à la réforme de la formation initiale des enseignants s’appliqueront dès la rentrée 2021. Ces changements suscitent de nombreuses questions, en particulier concernant l’organisation locale mise en place pour la formation des étudiants en master MEEF – alternants (ou AED pré-pro).

Vous avez choisi comme berceaux d’affectation pour les étudiants en alternance les décharges de 25 % des directeurs de Toulouse et de la proche couronne toulousaine.

**Nous demandons que les écoles concernées :**

- **soient informées le plus rapidement possible**, il ne faut pas attendre la sortie des classes. En effet, prévenir les 5 ou 6 écoles par circonscription susceptibles d’être retenues permettrait à chaque équipe de se projeter pour la rentrée 2021 et surtout de clarifier et d’apaiser la situation des écoles qui ne sont pas concernées.
- reçoivent une information sur la mise en place du dispositif et son suivi avant la sortie des classes.
- ne réorganisent pas leur répartition pédagogique suite à l’accueil d’un étudiant-alternant.

Pouvez-vous nous confirmer qu’un directeur qui a d’ordinaire une classe de PS ou CP n’accueillera pas un étudiant-alternant (qui lui imposerait un changement) ?

**Le binôme de tuteurs** prévu pour encadrer l’étudiant-alternant est un PEMF et un tuteur INSPE. La réalité du terrain nous démontre que les équipes, et en particulier les directeurs ont une réelle charge d’accueil des étudiants et stagiaires.

Charge non reconnue pour les équipes et le directeur. Charge qui va s’intensifier auprès du directeur qui va accueillir ce contractuel avec qui il partagera sa classe.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, **il est possible d’avoir un tuteur établissement** rémunéré pour l’accueil et la formation du stagiaire sur l’établissement.

Le SE-Unsa demande **qu’il en soit de même dans le 1<sup>er</sup> degré**, afin qu’il y ait une reconnaissance du travail invisible des enseignants des écoles qui accueillent et forment les « nouveaux » enseignants au quotidien.

Pour ces mêmes raisons, nous demandons que les écoles accueillant un binôme PES, n'accueillent pas un étudiant-alternant.

Enfin, nous attirons votre attention et formulons des réserves sur le choix des berceaux d'affectation. Une fois encore, les directeurs du département sont sollicités et mis à mal pour la mise en place de nouvelles réformes.

En effet, votre choix entraînera un « turn-over » sur les décharges, qui ajoutera de l'instabilité et de la charge de du travail aux directeurs.

Cela rajoute de la précarité dans l'application de la décharge qui, en plus de ne plus être pérenne, devra s'annualiser (rattrapage des stages massés) et imposera un jour de décharge en fonction de l'INSPE.

Compte tenu des délais contraints avant la mise en application de ces nouvelles dispositions, nous souhaitons qu'une information rapide soit donnée aux personnels et écoles concernées.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur Académique, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour les enseignants de la Haute-Garonne,  
Le SE-Unsa 31